

Communiqué de presse



Contact presse

Département de l'information et de
la communication
01 40 15 74 71
service-presse@culture.gouv.fr

Direction générale des patrimoines
Florence Barreto
01 40 15 87 56
florence.barreto@culture.gouv.fr

www.culturecommunication.gouv.fr

Le navire *André Malraux* a été baptisé par Florence Malraux, le 24 janvier 2012, à la Ciotat, en présence de Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication.

Ce navire, doté des dernières technologies et respectueux de l'environnement, est destiné à servir de support de plongée humaine et robotisée dans le cadre des campagnes de protection, inventaire, étude et valorisation des biens culturels maritimes français mais aussi de projets de recherche en archéologie sous-marine (prospections, expertises, fouilles). Il contribuera à la recherche scientifique et participera à l'action de l'Etat en mer.

Après avoir créé le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (Drassm) en 1966, André Malraux, alors ministre des Affaires Culturelles, a doté dès 1967 le nouvel organisme d'un navire de recherche archéologique : *L'Archéonaute*. Outil de travail de plusieurs générations d'archéologues sous-marins, *L'Archéonaute* a ainsi sillonné, quarante années durant, la Méditerranée jusqu'en 2005.

Amorcée à l'automne 2006, une étude navale a permis d'élaborer les plans d'un nouveau bâtiment. Construit par les chantiers navals H2X de la Ciotat, le navire de recherche, baptisé *l'André Malraux*, soutiendra pour les cinquante ans à venir tous les programmes de prospection, d'expertise et de fouille menés par le Drassm, tant sur les franges côtières que dans le domaine hauturier, en Méditerranée comme en Atlantique, Manche ou mer du Nord.

Le Drassm est un service à compétence nationale établi à Marseille. Relevant de la Direction générale des patrimoines, il est expert pour toutes les recherches archéologiques nécessitant le recours à la plongée dans les eaux intérieures, sur le domaine public maritime et dans la zone contiguë sous juridiction française. Il est aussi chargé de la mise en œuvre de la législation relative aux biens culturels maritimes et des textes pris pour leur application.

Paris, le 24 janvier 2012